

# **COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Du Mardi 6 JUIN 2017**

## **N° 17.06.**

Le Conseil Municipal s'est réuni le mardi 6 juin 2017 à 20 heures 30, sous la Présidence de M. Michel D'AVENTURE, Maire (absents excusés, I. Corsin, B. Bragigand, JY Cognard, D. Duvert, P. Ravinet).

Est désignée secrétaire de séance, Maryline Joseph. Après avoir adopté le compte rendu de la dernière séance et entendu l'exposé des visites lors des permanences du Maire et des Adjointes et les avis de la commission d'urbanisme, le Conseil étudie les dossiers suivants :

### **Acquisition de terrain – SA CARRARA AULAS TRAITEUR**

M. Le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal les termes de sa délibération n° 16.10.471/194 du 4/10/2016 par laquelle il a autorisé l'acquisition des parcelles BE 183, ZA 68 et ZA 157 situées rue de la Fontaine à Prissé moyennant le prix de 2 500 € hors taxes et hors droits. Il explique que l'ordonnance rendue le 5 septembre 2016 par le Tribunal de Commerce de Mâcon autorisant la cession de ces parcelles au profit de la commune de Prissé contenait une erreur sur la contenance de deux parcelles, erreur également reprise dans la délibération susmentionnée. Une nouvelle ordonnance aux fins de rectification de cette erreur matérielle a été rendue le 12 mai 2017 par le tribunal de commerce de Mâcon, et il demande donc au Conseil de confirmer son accord pour l'achat de ces parcelles à un prix identique. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise la commune à acquérir de :

▲ La SA CARRARA AULAS TRAITEUR – BP 2 – 71960 PRISSE par l'intermédiaire de Maître Bruno Sapin, commissaire à l'exécution du plan de redressement judiciaire de ladite société, les parcelles cadastrées suivantes référencées au cadastre :

<b>Section</b>	<b>N°</b>	<b>Adresse</b>	<b>Nature</b>	<b>Contenance</b>
BE	183	Le Vernay	P	1 a 75 ca
ZA	68	Pré de Lit	P	1 ha 71 a 60 ca
ZA	157	Pré de Lit	S	2 a 36 ca

### **ASSURANCES COLLECTIVITÉS**

M. le Maire rappelle au Conseil la proposition faite par SMACL Assurances, assureur de collectivités depuis 40 ans, en partenariat avec le Crédit Agricole. Cette proposition a été faite à garanties égales et comprend l'assurance responsabilité, protection juridique, protection fonctionnelle, dommages aux biens, véhicules à moteur y compris matériels tractés/portés et l'auto mission collaborateurs. Le montant de la prime est nettement inférieur (- 6 920 €). Le conseil donne son accord pour une adhésion au 1<sup>er</sup> janvier 2018 et opte pour une franchise de 300 € sur les contrats Dommages aux biens et véhicules à moteur, telle que nous l'avons aujourd'hui.

### **TRAVAUX EN COURS**

. Aménagement, sécurisation et mise en accessibilité de la rue de la Fontaine :

M. le Maire informe que l'entreprise GUINOT TP doit commencer les travaux le 26 juin 2017 pour se terminer le 10 août 2017. La pose de trois colonnes semi-enterrées de collecte sélective, en collaboration avec Mâconnais Beaujolais Agglomération, est prévue le 29 juin 2017. Le bureau Apave a été désigné comme SPS et la première réunion de coordination de ces travaux est fixée au 9 juin sur site.

. Travaux voirie : une mise en concurrence d'entreprises sera lancée prochainement, avec l'appui de M. Escande du cabinet Bonnet, pour la réfection des enrobés Chemin de la Terre de la Maison et d'une traversée d'eaux pluviales Chemin de la Beugnonne tels que prévus au budget.

. Aménagement d'une aire de covoiturage rue de la Fontaine :

M. le Maire présente la nouvelle esquisse établie par le cabinet Bonnet avec une implantation des places en épis, plus pratique, au nombre de 25 ainsi qu'un léger aménagement en pelouse sur le petit terrain situé à l'arrière du lavoir, d'un montant estimé de 50 082.50 € HT. Il explique ensuite que l'aide apportée par le

Pays Sud Bourgogne est de 30% plafonnée à un montant de travaux de 4500 €, soit 1350 € maximum. Le conseil, compte tenu de la faible aide attribuée, demande au Maire de revoir avec le Maître d'œuvre le projet afin de limiter son coût. Il conviendra également de contacter le Sydesl afin de savoir si un raccordement au candélabre existant sera possible pour installer l'éclairage public sur cette aire.

. SYDESL : M. le Maire donne lecture du courrier du Sydesl en date du 10 mai 2017 indiquant le chiffrage pour la pose de trois prises guirlandes Rue de la Fontaine et faisant ressortir une contribution communale de 1 173.90 € HT. Il rappelle que ce projet de pose d'illuminations dans cette rue a été abandonné pour raisons budgétaires. Le Conseil municipal décide donc de ne pas donner de suite à cette demande.

**ZAC des JYRONDELLES** : M. le Maire explique au conseil qu'il a été auditionné le 12 mai dernier par la commission départementale de la préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers (CDPENAF) sur ce projet. Etaient également présents les représentants de l'Opac et du cabinet d'architecture Chambaud, aménageurs en charge de ce dossier. Cette commission va adresser ses conclusions à M. le Préfet qui ensuite rendra sa décision pour la reconnaissance de l'utilité publique de cette opération, rappelant qu'une procédure d'expropriation a été lancée en 2016.

### **TRAVAUX D'EXTENSION DE L'ECOLE MATERNELLE**

M. le Maire rappelle au Conseil le plan de financement de l'opération et informe que l'Etat nous a octroyé une aide de 30% au titre des crédits DETR soit 148 016 €, à laquelle s'ajoute l'intégralité du fonds de concours de Mâconnais Beaujolais Agglomération soit 78 040 € et une demande auprès du Conseil Départemental instruite pour un montant de 60 000 €. Avec ces financements, pour cette opération estimée à 493 385.62 € HT, le reste à charge HT est de 207 329,62 €. Il explique ensuite que l'Etat nous demande de justifier dans un délai de 1 an du démarrage effectif de cette opération, ou le cas échéant de l'en informer avant le 30/09/17 afin d'attribuer cette aide à une autre collectivité. Il demande donc au Conseil de valider le lancement de la consultation de maîtrise d'œuvre afin de respecter ces délais. Le conseil donne son accord de principe pour le lancement de cette consultation semaine 24 et qui permettra d'affiner le montant de ce projet.

Par ailleurs, le maire informe le conseil que des ressources importantes de taxes d'aménagement non prévues de 184 000 € seront encaissées sous deux ans, ce qui permettra de limiter le recours à l'emprunt pour le financement d'équipements publics.

### **AFFAIRES SCOLAIRES**

Mme Rodriguez expose au conseil les points suivants :

. Rythmes scolaires : les rythmes scolaires sont appelés à devenir facultatifs à court terme mais la mise en œuvre de cette réforme n'est à ce jour pas connue. Elle explique que le CLEM a sollicité notre position afin d'informer les intervenants sur leur devenir. Le conseil, après débat, propose d'abandonner les temps d'activités périscolaires (TAP) et de revenir à la semaine de 4 jours à la rentrée 2018/2019. Pour la prochaine rentrée de septembre 2017/2018, les TAP continueront avec le CLEM. M. le Maire précise qu'il sera opportun de connaître la position des communes avoisinantes afin d'avoir un ensemble cohérent sur un bassin de vie.

. Voyage scolaire : Mme Rodriguez rappelle la demande de Mme La Présidente du Patronage Laïc sollicitant une aide pour le financement du voyage des CM1 et CM2 au Centre Eden en octobre 2017 suite à la diminution de celle attribuée par le Conseil Départemental. Elle explique que la participation des familles a été augmentée de 5 €, passant de 70 à 75 €. Après débat, compte tenu de nos possibilités financières, le conseil accepte de verser une subvention exceptionnelle de 500 €. Dans le futur, afin de diminuer ce coût, il pourra être envisagé de diminuer la durée du séjour. Par ailleurs, il est constaté que de moins en moins de familles sont investies au Patronage pour aider à l'organisation des manifestations, dont les recettes sont pourtant essentielles pour financer ce type de dépenses.

. Départ en retraite de Mme Berland, ATSEM : un pot de départ sera organisé conjointement avec l'amicale du personnel le jeudi 6 juillet 2017 à 18h, en salle des fêtes. A cette occasion, un cadeau lui sera offert par la municipalité.

. Kermesse des écoles : fixée au dimanche 25 juin 2017 avec remise des dictionnaires offerts par la commune aux élèves de CM2.

### **RECOUVREMENT DES CREANCES INFERIEURS A 15 €**

M. le Maire explique au Conseil que suite au décret 2017-509 du 7 avril 2017, le seuil de mise en recouvrement des créances des collectivités locales a été porté à 15 € à compter du 10 avril 2017. Ce seuil pose un réel problème puisque plusieurs titres, essentiellement pour la location de matériels ou terrains étant inférieurs à ce montant minimum, nous serons dans l'absolu privé de toutes ces recettes. Pour pouvoir les encaisser, il conviendrait de recouvrer toutes les sommes inférieures à 15 € par l'intermédiaire d'une régie de recettes à créer. Afin de faciliter la bonne administration communale et en complément de celles déjà octroyées en avril 2014, le Conseil Municipal, décide, à l'unanimité, pour la durée du présent mandat, de confier à M. le Maire, la délégation pour créer, modifier ou supprimer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux.

### **PLU – REGLEMENTATION DES CLOTURES SUR RUE**

M. le Maire informe le conseil que depuis la réforme de l'urbanisme du 1<sup>er</sup> octobre 2007, le conseil Municipal doit délibérer pour soumettre l'édification des clôtures à autorisation préalable. Il rappelle que le Plan Local d'Urbanisme de Prissé approuvé le 16 janvier 2007 règlemente uniquement les clôtures sur rue et propose de prévoir cette formalité sur l'ensemble du territoire communal pour ce seul type de clôture. Après délibéré, le Conseil Municipal, décide d'instituer cette procédure afin de soumettre, sur l'ensemble du territoire communal, les clôtures sur rue à déclaration préalable conformément aux articles R 421-2g et R 421-12 du Code de l'Urbanisme. Il précise que la présente décision remplace la délibération n° 09.03.150/707 du 3 mars 2009 qui l'instaurait pour toutes les clôtures, y compris celles en limite séparatives entre deux fonds privés.

### **PLATEFORME France MOBILE**

M. Dewerdts explique que cette plateforme a été créée pour recenser les problèmes de téléphonie et d'internet via les smartphones (2G 3G 4G). Elle ne concerne pas les problèmes rencontrés via le réseau hertzien ou via le réseau filaire. Après un tour de table, aucun problème de téléphonie n'est signalé sur la commune.

### **CLEM OPERATION OXY JEUNES**

M. Dewerdts informe avoir assisté à une réunion de bilan ce jour, au cours de laquelle il a été indiqué que la commune de Berzé la Ville s'était retirée du dispositif, ce qui entraîne une baisse des recettes pour le financement de ces activités. Le Clem recherche donc des pistes pour rester dans le prix initial. Les communes adhérentes seront interrogées en novembre pour décider si elles souhaitent rester dans ce dispositif. Il rappelle qu'il est difficile de faire connaître les actions mises en place car la distribution des tracts se fait à la descente des bus scolaires et ne touche pas tous les intéressés. Pour cet été, des activités sont prévues du 10 au 14 juillet et du 24 au 28 juillet, ainsi qu'un camp de 5 jours au camping de Montrevel du 17 au 21 juillet 2017.

### **SIVU DES POMPIERS EN VAL LAMARTINIEN**

M. Sey informe que le SDIS a fait des efforts pour répondre à nos attentes concernant l'utilisation commune (SIVU/SDIS) des véhicules et de l'habillement. L'expérimentation est donc lancée pour 1 an renouvelable sur 3 ans. Cinq nouvelles recrues ont intégré le corps (dont 2 de Prissé) ce qui porte l'effectif à 17 sapeurs-pompiers volontaires.

M. le Maire rappelle ensuite que la commune de Davayé serait éventuellement intéressée pour le rachat de notre ancien camion des pompiers, aujourd'hui inutilisé. Des travaux sont à prévoir, notamment sur l'embrayage. Il propose donc de demander une évaluation des réparations à un garagiste avant de fixer un prix de vente.

### **SYNDICAT DU HAMEAU DE L'EAU VIVE**

Mme Jeandin informe le conseil que le Syndicat, lors de sa séance du 1<sup>er</sup> juin, a adopté une modification statutaire intégrant une extension de compétence à l'ensemble de la résidence y compris pour les logements, et la transformation du logement-foyer en Résidence Autonomie. Chaque commune membre doit désormais délibérer en terme concordant sous trois mois. Les documents devraient nous être adressés prochainement.

### **SYNDICAT DES EAUX DE LA PETITE GROSNE**

M. Merle informe le conseil que suite à un changement de logiciel chez Suez Eau France, les factures d'eau n'ont pu être émises au printemps, ce qui entraîne des problèmes de trésorerie pour le Syndicat. De ce fait, les factures d'assainissement de la commune n'ont pas été envoyées.

### **SIVOM DE LA PETITE GROSNE**

M. Merle informe qu'un dossier technique et d'autorisation est en cours de rédaction par l'EPTB pour le curage de la rivière Petite Grosne, à proximité du pont de la rue Pierre Balvay. Ce curage pourrait être réalisé après les vendanges (environ 150 m<sup>3</sup> de gravats à enlever suivi d'un nettoyage). Pour ce faire, la DDT préconise que le niveau du cours d'eau soit abaissé deux mois avant, soit dès début août 2017.

Il explique ensuite que, dans le cadre de l'élargissement de la RCEA, la DREAL recherche des terrains pour faire les mesures compensatoires obligatoires pour la biodiversité à raison de 2 ha créé pour 1 ha arraché. Une visite du remblai près de la Blanchette a eu lieu avec le Maire et la DREAL et ce site les intéresse. Il propose de le réaménager tout en laissant la place nécessaire aux stockages faits par les employés communaux. Le dossier sera ensuite soumis à enquête publique. Le conseil, en qualité de propriétaire, donne son accord de principe pour autoriser ces travaux de réaménagement.

### **DIVERS**

. Présentation par le Maire de l'article du Journal de Saône et Loire sur les travaux prévus par le Conseil Départemental pour la création d'un rond-point à l'embranchement de Prissé / La Roche Vineuse, en précisant qu'il a souligné la nécessité de la création d'un rondpoint RD 89, à hauteur du Super U, également dangereux.

. Départ du locataire de l'appartement T1 situé 20, Place de l'Eglise du fait de problèmes d'humidité. M. Desroches cherche la cause du problème et des travaux de couverture seront sans doute nécessaires, car ce logement est difficilement louable en l'état.

***Prochain Conseil le mardi 4 juillet 2017 à 20h30***

*Séance Levée à 22 h 30.*